



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14560</b>	<b>De Mme Corinne Vignon ( Renaissance - Haute-Garonne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > animaux	<b>Tête d'analyse</b> > Actes de torture sur les chiens à La Réunion et à Mayotte	<b>Analyse</b> > Actes de torture sur les chiens à La Réunion et à Mayotte.
Question publiée au JO le : <b>30/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les actes de torture animale commis en bande organisée sur les îles de La Réunion et de Mayotte. En effet, des jeunes, souvent mineurs, s'adonnent à des pratiques d'une rare cruauté sur des chiens errants ou volés. Après les avoir « stockés » dans des squats ou dans des campements dissimulés dans la forêt, ils les enchaînent ou les mettent en cage pour se livrer ensuite aux pires sévices (étranglements, brûlures, éventrations, mutilations, énucléations, décapitations...). Ce fléau qui touche La Réunion et Mayotte depuis 2015 s'est récemment amplifié. En deux ans, plus de 1 000 signalements de maltraitance, soit près de 10 par semaine, ont été reçus par l'association réunionnaise APEBA (Association pour l'éducation à la bienveillance animale). Or ces associations de protection animale réunionnaises et mahoraises se sentent particulièrement abandonnées et démunies car elles ne pas disposent de soutien financier pour recueillir et soigner ses animaux. De plus, elles ne peuvent lutter seules contre les crimes de ces bandes extrêmement violentes et se plaignent d'un manque de poursuites pénales. Aussi, elle souhaiterait savoir quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin d'endiguer ce fléau.